

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1922

12 octobre 2006

SOMMAIRE

Abakus Service S.A., Luxembourg	92248	Kerafin Group S.A., Luxembourg	92215
Agence d'Assurances C&M Goergen S.à r.l., . Contern	92255	Laurbert & Sigfrid, S.à r.l., Luxembourg	92251
Agence Muller-Bourgmeyer, S.à r.l., Lamadelaine .	92249	Lombard Fund Services, S.à r.l., Luxembourg	92239
Altair Sistemi Informatici S.A., Luxembourg	92216	M.A.R. International S.A.H., Luxembourg	92217
Apax Capricorn 1, S.à r.l., Luxembourg	92226	Macquarie Communications Infrastructure (Lu- xembourg), S.à r.l., Luxembourg	92224
Apax Capricorn 2, S.à r.l., Luxembourg	92218	Malicar Finance S.A.H., Luxembourg	92251
Atex Finance S.A., Luxembourg	92213	Mathes Consulting, S.à r.l., Wormeldange	92217
Avico Junk, S.à r.l., Echternach	92256	MCF, S.à r.l., Luxembourg	92224
Beda Regiebau Luxembourg, S.à r.l., Munsbach . . .	92255	Mega Environnement S.A., Luxembourg	92225
Bellevue de Beaulieu S.A., Luxembourg	92224	Nova Casa, S.à r.l., Luxembourg	92249
Bigolino S.A., Luxembourg	92224	Nuova Nanni S.A., Luxembourg	92212
Buchberger G.m.b.H., Luxembourg	92248	Papier Franzen, S.à r.l., Niederanven	92255
Capa S.A., Luxembourg	92254	Pitcairns Finance S.A.H., Luxembourg	92240
Capa S.A., Luxembourg	92254	Plural Source Invest S.A., Luxembourg	92225
Carib Shipping Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	92217	Plural Source Invest S.A., Luxembourg	92225
CEDEC, Compagnie Européenne pour le Dévelop- pement d'Entreprises Commerciales S.A.H., Lu- xembourg	92210	Private Portfolio Management Company S.A., Lu- xembourg	92215
Chez Ana Paula, S.à r.l., Luxembourg	92249	Profutur S.A., Munsbach	92255
Coced, S.à r.l., Foetz	92256	Propnac, Zirnheld & Cie, Produits Pharmaceutiques et Chimiques, S.à r.l., Howald-Hesperange	92212
Cosmar S.A., Luxembourg	92250	Pygalux Development S.A., Luxembourg	92255
Cronos International S.A., Luxembourg	92231	Querinvest Holding S.A., Luxembourg	92240
Dagiufer S.A., Luxembourg	92252	S.A.H. Conser, Esch-sur-Alzette	92251
Dentsply Benelux, S.à r.l., Luxembourg	92215	Scania Treasury S.A., Luxembourg	92224
Dentsply EU Holding, S.à r.l., Luxembourg	92240	Seminar, Education and Formation S.A., Luxem- bourg	92225
Dentsply Europe, S.à r.l., Luxembourg	92214	SSCP Swaging II, S.à r.l., Luxembourg	92216
Derek S.A., Luxembourg	92256	Strategic Venture Capital Holdings S.A., Luxem- bourg	92216
Derek S.A., Luxembourg	92256	T.F.E. S.A., Luxembourg	92214
Derval S.A., Luxembourg	92212	TBU-3 International S.A., Luxembourg	92250
DHL Danzas Air & Ocean (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	92232	Tennispo, S.à r.l., Beaufort	92249
EECF Falcon, S.à r.l., Luxembourg	92250	U.A.I. (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	92210
Exhibition Finance S.A., Luxembourg	92240	U.A.I. (Luxembourg) Investment, S.à r.l., Luxem- bourg	92211
Famaplast S.A., Soleuvre	92210	U.A.I. (Luxembourg) IV, S.à r.l., Luxembourg . . .	92211
Foncière de la Pétrusse S.A., Luxembourg	92225	Valona Finance S.A.H., Luxembourg	92223
Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A., Luxem- bourg	92232	Votum, S.à r.l., Luxembourg	92248
Gefpart S.A., Luxembourg	92213	Wind River (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .	92211
Giolin S.A., Luxembourg	92214	XML Europe S.A., Luxembourg	92232
Immobilière de Remich, S.à r.l., Bereldange	92249	XML Europe S.A., Luxembourg	92232
Industrie 2000 S.A.H., Luxembourg	92239		

92210

**CEDEC, COMPAGNIE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES
COMMERCIALES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.412.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

(088104.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.893.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, WIND RIVER INSURANCE COMPANY (BARBADOS) Ltd., une société constituée et régie sous les lois de la Barbade, ayant son siège social au Trident house, 1st Floor, Lower Bridge Street, Bridgetown, Barbados, a décidé en date du 9 août 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Troy William Thacker comme gérant de la Société à compter du 9 août 2006;
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet immédiat, Monsieur David R. Whiting, President and Chief Executive Officer, né le 20 juillet 1954 à Toronto, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle Burnaby Building, 16 Burnaby Street, P.O. Box HM 716, Hamilton, Bermuda HMCX, comme gérant de la Société.

Pour U.A.I. (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088457.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

FAMAPLAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 12.522.

Constituée par-devant M^e Charles-Antoine dit Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C n° 214 du 24 octobre 1974, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 15 novembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 22 du 31 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 84 du 19 avril 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 avril 1986, acte publié au Mémorial C n° 191 du 9 juillet 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 mars 1987, acte publié au Mémorial C n° 176 du 16 juin 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 août 1988, acte publié au Mémorial C n° 314 du 28 novembre 1988, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, agissant en remplacement de M^e Frank Baden, en date du 15 juin 1989, acte publié au Mémorial C n° 326 du 10 novembre 1989, modifiée par-devant M^e Frank Baden, préqualifié, en date du 3 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 222 du 26 mai 1992, modifiée par-devant M^e Frank Baden, préqualifié, en date du 9 septembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 536 du 20 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 583 du 28 juillet 2001, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 2 mai 2006, acte publié au Mémorial C n° 1512 du 8 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour FAMAPLAST S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

(088641.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

92211

WIND RIVER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.903.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a décidé en date du 9 août 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Troy William Thacker comme gérant de la Société à compter du 9 août 2006;
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet immédiat, Monsieur David R. Whiting, President and Chief Executive Officer, né le 20 juillet 1954 à Toronto, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle Burnaby Building, 16 Burnaby Street, P.O. Box HM 716, Hamilton, Bermuda HMCX, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIND RIVER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088473.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

U.A.I. (LUXEMBOURG) INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.494.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a décidé en date du 9 août 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Troy William Thacker comme gérant de la Société à compter du 9 août 2006;
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet immédiat, Monsieur David R. Whiting, President and Chief Executive Officer, né le 20 juillet 1954 à Toronto, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle Bumaby Building, 16 Burnaby Street, P.O. Box HM 716, Hamilton, Bermuda HMCX, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I. (LUXEMBOURG) INVESTMENT, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088489.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.050.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 105.493.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a décidé en date du 9 août 2006:

- d'accepter la démission de Monsieur Troy William Thacker comme gérant de la Société à compter du 9 août 2006;
- de nommer, pour une durée illimitée et avec effet immédiat, Monsieur David R. Whiting, President and Chief Executive Officer, né le 20 juillet 1954 à Toronto, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle Burnaby Building, 16 Burnaby Street, P.O. Box HM 716, Hamilton, Bermuda HMCX, comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.A.I. (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088495.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

**PROPHAC, ZIRNHELD & Cie, PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET CHIMIQUES,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2412 Howald-Hesperange, 5, Rangwee.
R. C. Luxembourg B 4.371.

Constituée suivant acte sous seing privé du 1^{er} mai 1946, publié au Mémorial C n° 34 du 13 juin 1946, modifiée suivant actes sous seing privé des 30 juillet 1947, publié au Mémorial C n° 84 du 6 novembre 1947; 31 mars 1948, publié au Mémorial C n° 45 du 28 juin 1948; 1^{er} janvier 1949, publié au Mémorial C n° 35 du 7 mai 1949; 18 octobre 1953, publié au Mémorial C n° 101 du 5 décembre 1953; 30 avril 1960, publié au Mémorial C n° 39 du 15 juin 1960; 4 avril 1964, publié au Mémorial C n° 41 du 26 mai 1964; 27 septembre 1966, publié au Mémorial C n° 152 du 23 novembre 1966; 24 août 1967, publié au Mémorial C n° 138 du 27 septembre 1967; 16 décembre 1967, publié au Mémorial C n° 24 du 24 février 1968; 6 juin 1969, publié au Mémorial C n° 170 du 10 octobre 1969; 11 avril 1970, publié au Mémorial C n° 167 du 5 octobre 1970 et 31 mars 1973, publié au Mémorial C n° 142 du 20 août 1973, modifiée par-devant M^e Berthe Gehlen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1978, acte publié au Mémorial C n° 146 du 10 juillet 1978, modifiée par-devant M^e Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 1983, acte publié au Mémorial C n° 105 du 19 avril 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 290 du 12 octobre 1989, modifiée par-devant M^e Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 1997, acte publié au Mémorial C n° 381 du 16 juillet 1997, modifiée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1998, acte publié au Mémorial C n° 708 du 1^{er} octobre 1998, modifiée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 16 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 56 du 18 janvier 2000, modifiée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n° 699 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 11 août 2006.

Pour *PROPHAC, ZIRNHELD & Cie, PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET CHIMIQUES, S.à r.l.*
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(088645.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

NUOVA NANNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089004.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

DERVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.847.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04613, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Signature.

(089076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.324.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 5 juillet 2006, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 15 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer M. Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- M. Pietro Zavattaro, demeurant à Via Varvara, 9, Valmadonna - Alessandria (AL), Italie; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Mme Eleonora Zavattaro, demeurant à Via Varvara, 9, Valmadonna - Alessandria (AL), Italie; Administrateur;
- M. Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Le Conseil d'Administration

P. Zavattaro / E. Zavattaro / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088771.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

ALEX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006;

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de M. Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006;

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088970.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

GIOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.475.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 juin 2006, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par M. Luciano Ciavatta (Annexe 2) de sa fonction d'administrateur et président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Mme Linda Gemmani, demeurant à Via covignano, 255, I-47900 Rimini, en remplacement de M. Luciano Ciavatta démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088772.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

T.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 116.398.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 25 juillet 2006 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par M. Eric Giacometti (Annexe 1) employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat M. Veneziani Armando demeurant à Roma I-00186, Via Fabrizi, 5, en remplacement de M. Eric Giacometti, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088775.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

DENTSPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.373.050,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.076.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02766, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour DENTSPLY EUROPE, S.à r.l.

V. Wagner

Gérant

(089053.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PRIVATE PORTFOLIO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.367.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2006, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs:

- Bruno Bottausci, avec adresse professionnelle au 3066, Chemin Saint Donat, F-13100 Aix-en-Provence;
- Hervé Delaunay, avec adresse professionnelle au 23, avenue Niel, F-75017 Paris;
- Pierre du Bourg, avec adresse professionnelle au 141, avenue de Wagram, F-75017 Paris;

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088911.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

KERAFIN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2006

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de M. Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 28, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006;

- L'Assemblée renouvelle le mandats d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088966.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

DENTSPLY BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 92.724.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02765, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour DENTSPLY BENELUX, S.à r.l.

V. Wagner

Gérant

(089069.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ALTAIR SISTEMI INFORMATICI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de M. Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de M. Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006;

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088981.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

STRATEGIC VENTURE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société HOFMANN TRUST AG, ayant son siège social au 37, Talstrasse à CH-8001 Zürich, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société K.P.M.G. AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088985.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

SSCP SWAGING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.530.

Le bilan pour la période du 16 novembre 2004 (date de constitution) au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature.

(089050.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2005

- L'Assemblée accepte les démissions de leur mandat d'administrateur de M. Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Mme Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, M. Johan Dejang, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011;

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de la société PANEV S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société M.A.R. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089025.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006

- L'Assemblée accepte les démissions de leur mandat d'administrateur de Monsieur Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Leurs mandats se termineront alors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010;

- L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089027.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

MATHES CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 76.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(089182.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

APAX CAPRICORN 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 119.206.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX CAPRICORN 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 August 2006, which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company APAX CAPRICORN 2, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name APAX CAPRICORN 2, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five euro (25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a partic-

ipation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. The board of managers may validly deliberate if at least a majority of its members are present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Vis-à-vis third parties the manager or two managers (in the case of a board of managers) have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the manager or (in the case of a board of managers) the joint signatures of any two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability of the managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 30 September at 10.30 am of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of May of each year and ends on last day of April of the following year.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Payment
APAX CAPRICORN 1, S.à r.l., prenamed.....	500	12,500 EUR
Total:	500	12,500 EUR

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Martine Gerber	Lawyer	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	19 July 1965	St Dié (88) (France)
Stef Oostvogels	Lawyer	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	21 April 1962	Bruxelles (Belgium)

Class B Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Khawar Mann	Partner	15 Portland Place, London W1B 1PT	15 October 1967	Birmingham (United Kingdom)
Stephen Kempen	Head of Funds Administration	15 Portland Place, London W1B 1PT	19 July 1974	Cape Town (South Africa)

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30 April 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX CAPRICORN 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Me Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 11 août 2006 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée APAX CAPRICORN 1, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de APAX CAPRICORN 2, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Le conseil de gérance peut valablement délibérer si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le gérant ou deux des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature d'un gérant ou (au cas où il y aurait un conseil de gérance) la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (étant les gérants de classe A et les gérants de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 septembre de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de mai de chaque année et se termine le dernier jour d'avril de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement
APAX CAPRICORN 1, S.à r.l., susmentionnée	500	12.500 EUR
Total:	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Martine Gerber	Avocat	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	19 juillet 1965	St Dié (88) (France)
Stef Oostvogels	Avocat	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	21 avril 1962	Bruxelles (Belgique)

Gérants de classe B

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Khawar Mann	Associé	15 Portland Place, Londres W1B 1PT	15 octobre 1967	Birmingham (Royaume Uni)
Stephen Kempen	Directeur Administration de Fonds	15 Portland Place, Londres W1B 1PT	19 juillet 1974	Cape Town (Afrique du Sud)

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 30 avril 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Laguesse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 7, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Delvaux.

(099903.3/208/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

VALONA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 21.796.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour VALONA FINANCE, S.à r.l.

HRT REVISION S.à r.l.

R. Thillens

(089054.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BELLEVUE DE BEAULIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 104.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(089041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BIGOLINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.140.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(089042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**MACQUARIE COMMUNICATIONS INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.212.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature.

(089051.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SCANIA TREASURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour SCANIA TREASURY S.A.

Signature / Signature

Administrateur cat. A / Administrateur cat. B

(089055.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

MCF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signatures.

(089186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

92225

MEGA ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.297.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signatures
Administrateurs

(089056.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

FONCIERE DE LA PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 96.298.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02697, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signatures
Administrateurs

(089057.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SEMINAR, EDUCATION AND FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 105.229.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour SEMINAR, EDUCATION AND FORMATION S.A.
R. Thillens
Le liquidateur

(089061.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PLURAL SOURCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 95.064.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature.

(089399.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PLURAL SOURCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 95.064.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature.

(089398.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

APAX CAPRICORN 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 119.205.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of the month of August.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APAX WW NOMINEES Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Portland Place, London W1B 1PT, registered with the Companies House in Cardiff under the number 4693597, represented by M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 August 2006, which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company APAX CAPRICORN 1, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name APAX CAPRICORN 1, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five euro (25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a partic-

ipation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. The board of managers may validly deliberate if at least a majority of its members are present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Vis-à-vis third parties the manager or two managers (in the case of a board of managers) have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the manager or (in the case of a board of managers) the joint signatures of any two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

In the event that the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the signatory powers of each class of managers will be determined by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability of the managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 30 September at 10.00 am of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on the first day of July of each year and ends on last day of June of the following year.

Art. 12. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscribers	Number of shares	Payment
APAX WW NOMINEES, Ltd, prenamed	500	12,500 EUR
Total:	500	12,500 EUR

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Martine Gerber	Lawyer	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	19 July 1965	St Dié (88) (France)
Stef Oostvogels	Lawyer	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	21 April 1962	Bruxelles (Belgium)

Class B Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Khawar Mann	Partner	15 Portland Place, London W1B 1PT	15 October 1967	Birmingham (United Kingdom)
Stephen Kempen	Head of Funds Administration	15 Portland Place, London W1B 1PT	19 July 1974	Cape Town (South Africa)

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30 June 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APAX WW NOMINEES Ltd, une limited liability company constituée selon les lois d'Angleterre Uni et du Pays de Galles, ayant son siège social au 15, Portland Place, London W1B 1PT, inscrite au Companies House de Cardiff sous le numéro 4693597, représentée par M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée au 11 août 2006 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée APAX CAPRICORN 1, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de APAX CAPRICORN 1, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Le conseil de gérance peut valablement délibérer si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le gérant ou deux des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature d'un gérant ou (au cas où il y aurait un conseil de

gérance) la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (étant les gérants de classe A et les gérants de classe B), les pouvoirs de signature de chaque classe de gérants seront déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 septembre de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de juillet de chaque année et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement
APAX WW NOMINEES Ltd, susmentionnée	500	12.500 EUR
Total:	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Martine Gerber	Avocat	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	19 juillet 1965	St Dié (88) (France)
Stef Oostvogels	Avocat	20, avenue Monterey, BP 603, L-2016 Luxembourg	21 avril 1962	Bruxelles (Belgique)

Gérants de classe B

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Khawar Mann	Associé	15 Portland Place, Londres W1B 1PT	15 octobre 1967	Birmingham (Royaume Uni)
Stephen Kempen	Directeur Administration de Fonds	15 Portland Place, Londres W1B 1PT	19 juillet 1974	Cape Town (Afrique du Sud)

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 30 juin 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. Laguesse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 7, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Delvaux.

(099901.3/208/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

CRONOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 82.985.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02727, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour CRONOS INTERNATIONAL S.A.

D. Deroost

Administrateur Délégué

(089062.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DHL DANZAS AIR & OCEAN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1360 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02740, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour DHL DANZAS AIR & OCEAN (LUXEMBOURG) S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(089065.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

XML EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.943.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02732, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour XML EUROPE, S.A.

J. De Wit

Administrateur Délégué

(089067.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

XML EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 86.943.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour XML EUROPE S.A.

J. De Wit

Administrateur-Délégué

(089060.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 119.638.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth of September.

Before us Maître Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1A, with its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam and registered at the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam with number 34255203, and

2. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1B, with its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam and registered at the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam with number 34255206, both represented by Maître Basile Fémelat, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Which powers of attorney, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as here-above stated, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Compartments, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1 S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation (within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisations, hereafter the «Securitisation Law») of assets of any type or nature.

The company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the assets referred to in the first paragraph; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The company may dispose of its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires assets.

In general, the company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company is subject to the Securitisation Law and may only carry out the above-described activities if and to the extent they do not fall outside the scope of the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the company. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

The Board of Directors is authorised under the articles of association of the company to issue additional shares of a different class (the «New Class») up to the amount of authorised share capital indicated in article 6. When issuing the New Class of shares, the Board of Directors may at its discretion restrict or set aside the preferential subscription rights of the existing shareholders. The assets financed by the New Class will be part of a distinct compartment within the company, and only be available to satisfy the payment of the liabilities of such compartment. The dividend payable under the New Class will be limited to the amount of distributable profits generated by the assets of the compartment linked to the New Class. The Board of Directors is required under the articles of association of the company to update the articles of association within a month of issuance of the New Class and to proceed to such actions as necessary in order to render the existence of the New Class effective vis-à-vis third parties.

As between investors and creditors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of investors or creditors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such investors or creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Investors or creditors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the investors or creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the investors and creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

The company may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each (the «Ordinary Shares»).

The authorised share capital of the company shall be forty-one thousand Euro (EUR 41,000.-).

Unless otherwise specified herein, any reference to shares should include the Ordinary Shares and any New Class of shares.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company.

The Board of Directors can create one or several separate compartments, in accordance with article 5 of the present articles of association.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V.- General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of May at 11 a.m. and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31, 2006.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the company in accordance with Luxembourg company law and normal accounting practice), the company shall determine at the end of each financial year, a result for each compartment.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The holders of the New Class of shares will be entitled to all of the distributable profits of the compartment financed by the New Class of shares. Unless otherwise provided:

- the New Class of shares distributable profits will be distributed in the form of dividends pursuant to a simple majority decision by the holders of New Class of shares at the annual shareholders' meeting,
- the undistributed New Class of shares profits of the year will be put into a New Class of shares dividend reserve,
- the New Class of shares dividend reserve may be only distributed to the holders of the New Class of shares, following a simple majority decision of the holders of New Class of shares taken at a shareholders' meeting.

For tax purposes, profits accrued by the company, as determined at the end of the company's accounting year, shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked in accordance with article 89 c) of the Securitisation Law.

The balance, after deduction of the distributable profits (adding-back of the attributable losses) of the New Class of shares is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the law of March 22, 2004 on securitisation.

Subscription and constitution of reserve

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1A	1,550 shares
2. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1B	1,550 shares
Total	3,100 shares

Furthermore, the parties appearing declare participate to fund the company's legal reserve as follows:

1. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1A	1,550.- EUR
2. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1B	1,550.- EUR
Total	3,100.- EUR

All the shares have been fully paid up by payment in cash and the legal reserve is funded, so that the amount of EUR 31,000.- is now available to the company, and the amount of Euro 3,100 is allocated to the legal reserve, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately thirteen three thousand three hundred Euro (EUR 3,300.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed directors:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg law société anonyme having its registered office professional residence at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993;

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., a Luxembourg law société anonyme having its registered office professional residence at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.030;

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., a Luxembourg law société anonyme having its registered office professional residence at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.029.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

4. The registered office of the company is established at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1A avec siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam enregistrée au registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34255203, et

2. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1B, avec siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam enregistrée au registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34255206.

Toutes deux représentées par Maître Basile Fémelat, avocat, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire sousigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit précédemment, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Compartiments, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation (au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ci-après la «Loi sur la Titrisation») d'actifs de tout genre ou nature.

La société pourra émettre des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter et lever des capitaux sous toutes les formes; employer ses fonds à l'acquisition, la gestion et la liquidation des avoirs décrits dans le premier paragraphe; et, dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir ses obligations.

La société peut céder ses biens conformément et suivant les contrats qu'elle a la possibilité de signer avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toutes personnes de qui elle acquiert des actifs.

D'une façon générale, la société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

En général, la société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

La société se soumet à la Loi sur la Titrisation et exercera son activité telle que décrite ci-dessus que dans la où elle ne dépassera pas le champ d'application de la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Le conseil d'administration est autorisé par les statuts de la société à émettre des nouvelles actions d'une classe différente (la «Nouvelle Classe») à hauteur du capital autorisé indiqué à l'article 6. Lorsqu'il émet un Nouvelle Classe d'actions, le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants. Les actifs financés par la Nouvelle Classe vont faire partie d'un compartiment spécifique de la société, et ne seront disponibles que pour le paiement des dettes de ce compartiment. Le dividende dû au titre de la Nouvelle Classe sera limité au montant des profits distribuables générés par les actifs du compartiment lié à la Nouvelle Classe. Le conseil d'administration est contraint par les statuts de la société de les modifier dans le mois suivant l'émission de la Nouvelle Classe et de procéder aux actions nécessaires pour rendre l'existence de la Nouvelle Classe opposable aux tiers.

Entre investisseurs et créanciers, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs ou des créanciers de la société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satis-

faire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration créant un tel compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créés un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

La société pourra émettre des sûretés dont la valeur ou le rendement est lié à des compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10) euros (les «Actions Ordinaires»).

Le capital autorisé est fixé à quarante et un mille (41.000,-) euros.

Sauf disposition contraire, toutes références aux actions doivent inclure les Actions Ordinaires et toute Nouvelle Classe d'actions.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration doit choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Le conseil d'administration a la possibilité de créer un ou plusieurs compartiments conformément aux dispositions de l'article 5 des présents statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont attribués par le droit luxembourgeois.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la société conformément à la loi sur les sociétés et la pratique comptable courante), la société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Les détenteurs de la Nouvelle Classe d'actions bénéficieront de tout le profit distribuable du compartiment financé par la Nouvelle Classe d'actions. Sauf disposition contraire:

- Les profits distribuables de la Nouvelle Classe d'actions seront distribués sous la forme de dividendes suite à la décision prise par les détenteurs de la Nouvelle Classe d'actions, à la majorité simple, lors de l'assemblée générale annuelle.

- Le profit annuel de la Nouvelle Classe d'actions non distribué sera attribué à une réserve pour les dividendes de la Nouvelle Classe d'actions.

- La réserve des dividendes de la Nouvelle Classe d'actions ne peut être distribuée qu'aux détenteurs de la Nouvelle Classe d'actions, suivant une décision à la majorité simple des détenteurs de la Nouvelle Classe d'actions prise lors de l'assemblée générale annuelle.

Pour les besoins du traitement fiscal, le profit généré par la société, tel que déterminé à la fin de l'année sociale, fera l'objet d'un engagement immédiat et irrévocable, renseigné dans les comptes sociaux en conformité avec les dispositions de l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation.

Le reste du bénéfice, après la déduction du profit distribuable (diminué des pertes attribuables) de la Nouvelle Classe d'actions, est à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux détenteurs des Actions Ordinaires.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi qu'à (ii) la Loi sur la Titrisation à laquelle la société se soumet.

Souscription et constitution de la réserve

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1A.	1.550 actions
2. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1B.	1.550 actions
Total	3.100 actions

De plus, les comparants déclarent participer à la constitution de la réserve légale de la société comme suit:

1. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1A.	1.550,- EUR
2. STICHTING GAZPROMBANK MORTGAGE FUNDING 1B.	1.550,- EUR
Total	3.100,- EUR

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces et la réserve légale est constituée, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société et que la somme de 3.100,- euros est attribuée à la réserve légale, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

92239

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à trois mille trois cents euros (3.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.993;

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.030;

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.029.

3. le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
4. le siège social de la société est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Fémelat, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 40, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 27 septembre 2006. P. Bettingen.

(104451.3/202/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LOMBARD FUND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 47.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(089190.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

INDUSTRIE 2000 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 33.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour compte d'INDUSTRIE 2000 S.A.H.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(089078.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PITCAIRNS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.106.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02761, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(089068.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DENTSPLY EU HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 468.803.400,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.350.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02767, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour DENTSPLY EU HOLDING, S.à r.l.

V. Wagner

Gérant

(089071.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

QUERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.624.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUERINVEST HOLDING S.A.

DMC, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(089080.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

EXHIBITION FINANCE, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 119.655.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Tevfik Bülent Ünal, Economist, born on 10 September 1944 in Ankara, Turkey, residing at Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Bloklari, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turkey,
here represented by Ms Marjorie Valbon, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Istanbul, on 11 September 2006.

2) Ms Seher Zeynep Ünal, Economist, born on 19 August 1984 in Istanbul, Turkey, residing at Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Bloklari, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turkey,
here represented by Ms Marjorie Valbon, previously named, by virtue of a proxy, given in Istanbul, on 11 September 2006.

3) Ms Fatma Ferda Tuncer, Executive Secretary, born on 28 April 1953 in Istanbul, Turkey, residing at Cavitpasa Sokak, Ersan Apt. No: 17/6, Goztepe-Kadikoy, Istanbul, Turkey,

here represented by Ms Marjorie Valbon, previously named, by virtue of a proxy, given in Istanbul, on 11 September 2006.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of EXHIBITION FINANCE (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and grant loans to any third parties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, any other company which forms part of the group of companies to which the Company belongs or to any third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) consisting of twenty-eight thousand (28,000) shares having a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each.

The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of May at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors of three members at least composed of one or more class A directors (the «A Directors») and one or more class B director (the «B Directors») who need not be shareholders of the Company. The A Directors and the B Directors are collectively referred to as the directors.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors may choose from among the A Directors a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, or the secretary, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if one of the A Directors and one of the B Directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the A Directors and the B Directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any A Director together with any B Director, or as decided by the meeting approving such minutes. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any A Director together with any B Directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their

nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one A Director together with one B Director.

E. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises, will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office, if the Company meets the criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as determined by article 36 of such law.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall already be held in March 2008 and not in May as referred to in the articles.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) Mr Tevfik Bülent Ünal, prenamed, fourteen thousand two hundred and eighty shares	14,280
2) Ms Seher Zeynep Ünal, prenamed, thirteen thousand five hundred and eighty shares	13,580
3) Ms Fatma Ferda Tuncer, prenamed, one hundred and forty shares	140
Total: twenty-eight thousand shares	28,000

The shares have been paid-up to the amount of eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 8,750.-), representing one fourth of the share capital, so that the amount of eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 8,750) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:

A Director:

- Mr Tevfik Bülent Ünal, Economist, born on 10 September 1944 in Ankara, Turkey, residing at Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Bloklari, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turkey,

B Directors:

- Ms Seher Zeynep Ünal, Economist, born on 19 August 1984 in Istanbul, Turkey, residing at Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Bloklari, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turkey,

- Ms Fatma Ferda Tuncer, Executive Secretary, born on 28 April 1953 in Istanbul, Turkey, residing at Cavitpasa Sokak, Ersan Apt. No: 17/6, Goztepe-Kadikoy, Istanbul, Turkey.

3. The following person is appointed statutory auditor:

THEMIS AUDIT LIMITED, a company organized under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2011.

5. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

6. The address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Tevfik Bülent Ünal, Economiste, né le 10 septembre 1944 à Ankara, Turquie, demeurant à Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Bloklari, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turquie,

ici représenté par Mademoiselle Marjorie Valbon, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Istanbul, le 11 septembre 2006.

2) Madame Seher Zeynep Ünal, Economiste, né le 19 août 1984 à Istanbul, Turquie, demeurant à Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Bloklari, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turquie,

ici représentée par Mademoiselle Marjorie Valbon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Istanbul, le 11 septembre 2006.

3) Madame Fatma Ferda Tuncer, Executive Secretary, née le 28 avril 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant à Cavitpasa Sokak, Ersan Apt. No: 17/6, Goztepe-Kadikoy, Istanbul, Turquie,

ici représentée par Mademoiselle Marjorie Valbon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Istanbul, le 11 septembre 2006.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXHIBITION FINANCE (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et accorder des prêts à toutes parties tierces.

La Société pourra emprunter sous quelle que forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créances. Elle pourra prêter des fonds y compris le produit des emprunts qu'elle aura contracté ou des émissions d'obligations qu'elle aura réalisée à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés à laquelle la Société appartient ou à toutes parties tierces.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par vingt-huit mille (28.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mardi du mois de mai à 10.00 heures du matin. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, composé de un ou plusieurs administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs A») et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs B») qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les Administrateurs A et les Administrateurs B sont collectivement référencés ci-après comme étant les «administrateurs».

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra choisir parmi les Administrateurs A un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et l'assemblée des actionnaires. En son absence le conseil d'administration ou l'assemblée des actionnaires pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation au cas où chaque administrateur acquiesce par lettre, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'un des Administrateurs A et l'un des Administrateurs B est présent ou représenté à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs A et des Administrateurs B présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen de lettre, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par un Administrateur A avec un Administrateur B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un Administrateur A avec un Administrateur B ou par toute autre personne dûment nommé à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un Administrateur B.

E. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

L'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, sera/seront désigné(s) par l'assemblée générale, qui fixera la durée de son/leur mandat, dans le cas où la Société satisfait les conditions requis par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises pour une période telle que déterminée par l'article 36 de cette loi.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf provisions contraires, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour le paiement des dettes et la réalisation des actifs.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues dans la Société.

H. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura déjà lieu en mars 2008 et non en mai tel que spécifié dans les statuts.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) Monsieur Tevfik Bülent Ünal, prénommé, quatorze mille deux cent quatre-vingts actions	14.280
2) Madame Seher Zeynep Ünal, prénommée, treize mille cinq cent quatre-vingts actions.	13.580
3) Madame Fatma Ferda Tuncer, prénommée, cent quarante actions.	140
Total: vingt-huit mille actions.	28.000

Les actions ont été libérées pour un montant de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-) représentant un quart du capital social, de sorte que la somme de huit mille sept cent cinquante euros (EUR 8.750,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille euros.

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre de commissaires aux comptes à un.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

Administrateur A:

- Monsieur Tevfik Bülent Ünal, Economiste, né le 10 septembre 1944 à Ankara, Turquie, demeurant à Fuatpasa Cad-desi, Is Bankasi Blokleri, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turquie.

Administrateurs B:

- Madame Seher Zeynep Ünal, Economiste, né le 19 août 1984 à Istanbul, Turquie, demeurant à Fuatpasa Caddesi, Is Bankasi Blokleri, No: B Blok/21, Fenerbahce-Kadikoy, Istanbul, Turquie,

- Madame Fatma Ferda Tuncer, Executive Secretary, née le 28 avril 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant à Cavitpasa Sokak, Ersan Apt. No: 17/6, Goztepe-Kadikoy, Istanbul, Turquie.

3. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société organisée selon les lois des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société de l'année 2011.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Valbon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2006, vol. 907, fol. 18, case 5. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(104659.3/239/477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

VOTUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 53.770.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(089093.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BUCHBERGER G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1337 Luxemburg, rue de la Cimenterie.

H. R. Luxemburg B 33.765.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 22. August 2006, Ref. LSO-BT06442, wurde im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 24. August 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. August 2006.

Unterschrift.

(089191.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ABAKUS SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 75.829.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(089193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

NOVA CASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 990, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 63.686.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(089094.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TENNISPO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 86, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.948.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(089096.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CHEZ ANA PAULA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 114, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 62.505.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST

Signature

(089097.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

AGENCE MULLER-BOURGMAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 13, rue Mathias Heinen.

R. C. Luxembourg B 95.373.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST

Signature

(089098.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

IMMOBILIERE DE REMICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 47.238.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST

Signature

(089099.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

COSMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 101.533.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(089100.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

TBU-3 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.949.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43719 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

J. Elvinger

Notaire

(089211.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**EECF FALCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VITIS INVESTMENT, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 115.946.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 61.785, acting by two of its directors namely ProServices MANAGEMENT, S.à r.l. and UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., having their registered office in Luxembourg, both here represented by their manager with individual signature Mr Matthijs Bogers, residing professionally in Luxembourg, 47, boulevard Royal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- PARLAY FINANCE COMPANY S.A. is the sole shareholder of VITIS INVESTMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a notarial deed on the 7th April 2006;
- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to change the name of the Company into EECF FALCON, S.à r.l. and to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name EECF FALCON, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 47, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 61.785, agissant par deux administrateurs savoir ProServices MANAGEMENT, S.à r.l. et UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., ayant leur siège social à Luxembourg,

ici représentées par leur gérant avec signature individuelle Monsieur Matthijs Bogers, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 47, boulevard Royal.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PARLAY FINANCE COMPANY S.A., est l'associé unique de VITIS INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 7 avril 2006;

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de modifier la dénomination de la Société en EECF FALCON, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination EECF FALCON, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 août 2006, vol. 437, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): (A. Muller) / Iz: Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 août 2006.

H. Hellinckx.

(089223.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

MALICAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.830.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(089310.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

S.A.H. CONSFER, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 76.251.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(089339.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 62.825.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Signature.

(089340.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DAGIUFER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 118.639.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Claude Cahen, Steuerberater, geboren in Ettelbruck am 24. Juli 1935, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

2. Frau Carole Cahen, private Angestellte, geboren in Luxemburg am 31. Oktober 1972, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Welche Kompargenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung DAGIUFER S.A.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind Vermittlung und Dienstleistungen jeder Art in Handels-, Handwerks- und Industriebereichen ohne dass die Gesellschaft direkt in Handel, Handwerk oder Industrie tätig wird.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls die Vermietung von Maschinen für Handwerk und Industrie.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im In- und Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310.- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am dritten Freitag des Monats Juni um 11.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2007, statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, außer dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionäre	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
1) Claude Cahen, prénomé	15.500.-	15.500.-	50
2) Carole Cahen, prénommée.	15.500.-	15.500.-	50
Total:	31.000.-	31.000.-	100

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000.-EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

92254

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf tausend Euro (1.000.- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:

- Frau Carole Cahen, private Angestellte, geboren in Luxemburg am 31. Oktober 1972, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

- Herr Claude Cahen, Steuerberater, geboren in Ettelbruck am 24. Juli 1935, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

- Herr Markus Hennes, Kaufmann, geboren in Neunkirchen (Deutschland) am 26. September 1960, mit Geschäftsadresse in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

- BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister B 63.836.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2011.

5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Cl. Cahen, C. Cahen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2006, vol. 470, fol. 74, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Schlink.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 août 2006.

M. Schaeffer.

(089989.3/5770/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

CAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(089321.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

CAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 103.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(089324.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

BEDA REGIEBAU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.833.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089351.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PAPIER FRANZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 112.697.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089352.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PROFUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.947.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089353.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

PYGMALUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT06154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(089391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

AGENCE D'ASSURANCES C&M GOERGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 48, rue de Moutfort.

R. C. Luxembourg B 107.460.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(089354.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

92256

COCED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 79.487.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 août 2006.

Signature.

(089363.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

AVICO JUNK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.
R. C. Luxembourg B 104.999.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 août 2006.

Signature.

(089365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DEREK S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 78.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEREK S.A. (en liquidation)

Signature / Signature

Liquidateur / Liquidateur

(089478.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

DEREK S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 78.928.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEREK S.A. (en liquidation)

Signature / Signature

Liquidateur / Liquidateur

(089480.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.
